

**MAIRIE DE LA FORET-FOUESNANT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Le vingt-sept juin deux-mille vingt-deux à dix-neuf heures, en application des articles L2122-7, L2122-7-2, L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de la Forêt-Fouesnant dûment convoqué le vingt un juin deux-mille-vingt-deux.*

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : GOYAT Daniel, COSQUÉRIC Marie-Françoise, LE NAY Robert, PERCHOC Laurence, RIOU Gilbert, HAMON Dominique, GIRAULT Alain, LE GUERN Hélène, BOUCHET Claude, STEPHAN Francine, PAPE Yvon, LE FLOCH Marie-Agnès, BODIVIT Mylène, DUPLAT Vincent, LAVENANT Philippe, AUBERT Delphine, HÉLAOUËT Marie, LE RAY Christophe

Conseillers municipaux absents ayant donné procuration : JÉZÉQUEL Alain à LE NAY Robert, LE FORT François à DUPLAT Vincent, HILY Françoise à COSQUERIC Marie-Françoise, LE MOINE Audrey à BODIVIT Mylène, FOUQUET Gilles à HÉLAOUËT Marie

\*\*\*\*\*

**Mme STEPHAN Francine a été élue secrétaire de séance.**

\*\*\*\*\*

**2022-44 - URBANISME - Dénomination de lotissement**

Rapporteur : M. Gilbert RIOU

La société JNVDB a obtenu le 01/04/2022 un permis d'aménager pour la réalisation d'un lotissement de 11 lots à usage d'habitation sur la parcelle cadastrée AD n° 89p route de Garen Seac'h.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'avis favorable de la Commission Urbanisme/Logement et Environnement/Espaces agricoles en date du 28/04/2022,  
CONSIDERANT l'intérêt général que présente la dénomination du lotissement créé,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :**

- **DECIDE** de retenir la dénomination suivante : **HAMEAU GARENN**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à entreprendre les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 04/07/2022

Reçu en préfecture le 04/07/2022

Affiché le

ID : 029-212900575-20220701-DCM2022\_06\_17-DE



Le Maire,  
Daniel GOYAT

